

QU'EST-CE QUE L'HABITAT CHOISI ?

Qui sommes-nous ?

Toutes sortes de gens prenant la liberté de choisir leur mode de vie

Quel que soit le type de logement, beaucoup subissent leur habitat. Aujourd'hui, des centaines de milliers de personnes ont décidé de le choisir en sortant des sentiers battus. **Vie proche de la nature, éco-construction, financement léger et mobilité** sont des critères de plus en plus retenus pour faire son lieu de vie.

Ces "**habichoix**" sont des jeunes et des vieux, des personnes seules et des familles, des plus ou moins intégrés socialement et économiquement... Certains qui descendent de traditions nomades multiséculaires, d'autres qui ont franchi le pas hier soir... Chacun ses raisons: la proximité de la nature, la décroissance, l'autosuffisance, une vie saine, une démarche spirituelle...

Ce que nous avons en commun c'est notre démarche de **prendre la liberté de choisir notre mode de vie, d'habitat et de subsistance sans accepter d'être victimes de discriminations** pour autant.

Pourquoi ?

La liberté de choix c'est une possibilité d'épanouissement.

Tout le monde "**choisi**" à l'intérieur de la palette que lui laisse ses possibilités et ses contraintes : financières, professionnelles, familiales, amoureuses, affectives... C'est comme cela que certains sont, par exemple, amenés à "**choisir**" un HLM.

La liberté de choix dans une recherche d'autonomie, c'est **la possibilité de se réaliser, soi et ses projets**.

C'est ainsi que la majorité de ceux qui vivent en habitat hors normes finissent par l'adopter et ne veulent plus d'un logement social en échange quand on le leur propose !

Pour les enfants, c'est souvent l'occasion d'une vie saine et épanouissante en contact avec la nature et le sens de la vie, un éveil leur donnant le potentiel d'emprunter par la suite le chemin de leur choix.

Comment ?

Rechercher l'autonomie : le logement et la subsistance.

En s'autonomisant, **en cherchant chacun son niveau de besoins** et ses moyens de subvenir à ses besoins.

Pour beaucoup il s'agira de **simplicité choisie**, de circuits courts (autoconstruction, agriculture vivrière, échanges de savoir, entraide...)

Une cabane, une yourte, une maison en bottes de paille ou en torchis... dans un pré abandonné que l'on aura généralement acheté ou loué. **Des activités d'autoproduction**: potager, poulailler, faire du bois, ramasser des fruits sauvages, des champignons, des échanges de coups de main et de biens de première nécessité... Production de biens à échanger ou à vendre: artisanat, confitures, pain... ou de services: jardinage, petite maçonnerie, menuiserie... ou de culture: musique, spectacles, brocante...

Certains, ayant des activités liées à une implantation géographique fixe, **vivent à demeure** en ayant à l'occasion un confort et un équipement de haut niveau.

D'autres, notamment ceux qui ont des activités non agricoles **sont plus mobiles**, changeant d'endroit parfois plusieurs fois dans l'année avec roulotte, caravane, véhicule aménagé...

Où ?

Là où il y a de la place – mais où il est le plus souvent interdit d'habiter...

Sur la planète terre, dont nous sommes, nous aussi, co-héritiers et où nous estimons légitime de poser notre habitat. En ayant un mode de vie et souvent de subsistance lié à l'utilisation d'un espace dont nous réclamons le droit d'usage.

Globalement, le choix du *milieu rural* est ressenti comme plus riche de possibilités d'autonomie, mais où il est difficile de trouver des terrains à vivre, souvent rares et toujours chers. Ces obstacles poussent des centaines de milliers de personnes à s'installer sur des terrains "non constructibles", ce qui est actuellement illégal.

Mais aussi, sur des terrains de *camping*, des terrains familiaux, des aires d'accueil ou de stationnement et, par défaut, notamment pour les plus mobiles d'entre nous, *là où il y a de la place*, où on peut stationner quelques jours ou quelques semaines, souvent en forçant plus ou moins les choses, avant de reprendre la route.

Et pour certains, dans les interstices du *paysage urbain*.

Éthique :

Chaque individu étant un univers, aucune solution ne convient à tout le monde.

Trois principes:

- **Respect de la personne** – Mes besoins, mes désirs et mes rêves sont intimement liés à mon histoire personnelle. Prendre le temps de les connaître et de choisir la vie qui me convient est un droit imprescriptible. Quels que soient sa formation, son expérience ou son statut, *nul n'est habilité à définir ce qui est "bien" pour moi*.
- **Respect de la planète** – La planète, l'écosystème, la terre, l'eau, l'air, la biodiversité, le pétrole... font partie de notre héritage commun en tant qu'êtres vivants. Notre droit se limite donc à *un droit d'usage dans le respect de tous les êtres vivants* de toutes les espèces et de leurs descendants. Mobiles (roulotte, caravane, véhicules aménagés...), transportables (yourte, tipi, mobile homes...) ou biodégradables (paille, bois, pisé, torchis...), nos aménagements ont *une durée d'occupation du sol qui n'excède pas, ou de très peu, leur utilité*.
- **Nécessité de la diversité** – Pour trouver l'équilibre entre le respect de la personne et celui de la planète, et de façon à éviter toute situation subie, *la société se doit de proposer un grande variété de modèles et de statuts* réellement disponibles et accessibles à chacun dans le respect des différences.

Viabilité

Le module habitable – la viabilisation autonome

Est digne pour une personne ce qu'elle perçoit comme digne, ce qu'elle serait non seulement prête à accepter faute de mieux, mais qu'elle retient en présence d'autres alternatives disponibles et financièrement accessibles pour elle. C'est ce qu'il s'agit de vérifier en premier pour se prononcer sur la viabilité d'un logement.

Le module habitable :

Dans l'éphémère et le mobile, comme dans le bâti conventionnel, on trouve le meilleur et le pire, des choses qui sont viables et d'autres qui ne le sont pas. La viabilité ou non d'un logement découle non pas de sa nature mais de ses caractéristiques, de son état et du rapport avec ses habitants.

Comme dans le bâti normalisé, sauf mauvais état, toutes les formules alternatives d'habitat « *protèg(ent) les locaux contre les eaux de ruissellement et les remontées d'eau* » mais aussi des infiltrations. (Décret n°2002-120 du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques du logement décent pris pour l'application de l'article 187 de la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains).

De plus, l'autoconstruction rendue possible par l'habitat léger facilite une adaptation constante de l'habitat à l'évolution des besoins et permet *une installation progressive*, mûrie dans le temps.

Les normes :

Les notions de surface et de volume n'ont pas la même pertinence pour *des gens qui investissent autant l'espace extérieur que l'intérieur* (moins en hiver, plus en été) que pour ceux qui ne peuvent dépasser les murs de leur appartement.

La viabilisation autonome :

La technologie actuelle permet **un niveau d'autonomie qu'il est curieux de voir réprimé**: toilettes sèches, phytoépuration, électricité solaire, éolienne, collecte et potabilisation d'eaux de pluie...

ÉLECTRICITÉ : Différentes formules existent pour produire l'électricité solaire ou éolienne. Sachant que chaque foyer français consomme en moyenne 2500kWh par an (hors chauffage), l'installation de 20 à 25m² de capteurs photovoltaïques suffit pour générer assez d'électricité pour un foyer moyen de 4 personnes. L'expérience montre que la majorité des personnes ayant choisi un mode de vie alternatif sont **des consommateurs beaucoup plus sobres** et s'en sortent avec 4 à 5 fois moins de surface. Souvent, la seule conception de l'habitat peut réduire considérablement les besoins en énergie.

D'autres solutions existent, comme le solaire avec réflecteur et turbine ou moteur Stirling.

EAU : Dans beaucoup d'endroits il y a des sources, ou la possibilité de creuser un puits. Dans le pire des cas, le captage de l'eau de pluie peut fournir l'eau nécessaire. Filtrée par osmose inverse, elle est tellement pure qu'elle doit être reminéralisée pour la consommation quotidienne.

L'eau chaude est un élément de confort encore absent dans bien de logements bâtis. Facilement accessible par le solaire ou à partir d'un chauffage à bois... son prix de revient à l'utilisation est souvent nul (hors amortissement et travail pour faire son bois) donc éminemment accessible à toutes les bourses.

De même toutes les formules prévoient, en principe, un moyen de chauffage, de l'eau à l'intérieur ou à proximité immédiate, etc.

ASSAINISSEMENT : Bien meilleures pour l'environnement que les stations d'épuration classiques, les systèmes de **phytoépuration** non seulement décomposent les molécules organiques, mais elles piègent les composés d'azote et de phosphate qui sont absorbés par les plantes. L'excédant de matière verte est composté ou donné aux poules... Les bassins ainsi créés (3m² / personne en comptant large) contribuent à l'aménagement du paysage et à la biodiversité.

WC SECS : Ils s'utilisent comme des WC habituels, excepté que la "chasse" est une bolée de sciure, copeaux ou autre source de cellulose en petits morceaux. Le tout s'accumule dans un réservoir qui est vidé de temps en temps pour faire du compost. Ce système de chasse est lui aussi sans odeur mais **permet d'amender le sol, sans polluer l'eau** et sans coûts et impacts de raccordements, tout en restant autonome.

Pertinence

Dans son mode de vie traditionnel, l'homme faisait partie de l'équilibre de l'écosystème. Suite à des millénaires d'occupation humaine du territoire français, le monde rural et même les espaces naturels sont le résultat de l'interaction de l'homme avec son environnement. Fossés, terrasses et chemins font partie du patrimoine en perte. Il y a cinquante ans, il y avait encore des hameaux partout, maintenant il y a une désertification de la campagne avec des exploitations toujours plus grandes et, souvent, **des déprises agricoles synonymes de terres à l'abandon**, de risque de feu et parfois de perte de biodiversité.

En réinvestissant l'espace rural, les habicoix font vivre le tissu social et économique environnant. Nos enfants maintiennent les écoles là où elles seraient fermées, nos emplettes font vivre les commerçants, nos bras nettoient, cueillent, œuvrent aux besoins locaux. Notre musique, nos chants, nos spectacles font vivre les foyers ruraux. Nous participons à la vie locale et nous enrichissons toutes les sphères de la vie rurale.

Nous matérialisons des possibilités de vie autonome et satisfaisante pour beaucoup qui ne peuvent ou ne veulent pas se couler dans le moule dominant et à laquelle une société qui se veut libre ouverte et novatrice doit avoir d'autres réponses que la prison ou l'hôpital psychiatrique.

Prendre la vie à bras le corps est, pour certains, le débouché constructif pour une opiniâtreté qui pourrait autrement devenir l'embrassement du désespoir.

Liberté de choix

La circulaire du 13 juillet 2006 est venue préciser la définition de l'intérêt communautaire en matière "d'habitat" au profit des communes et de leurs groupements. Les compétences "*politique du logement et du cadre de vie*" des communautés de communes et "*équilibre social de l'habitat*" des communautés urbaines et des communautés d'agglomération peuvent être regroupées sous le terme de "**politique locale d'habitat**". Parmi les objectifs attendus, il s'agit de « *favoriser la satisfaction des besoins de logements, de promouvoir la qualité de l'habitat et l'habitat durable ou encore de favoriser une offre de logements qui par sa diversité de statuts d'occupation et de répartition spatiale, assure la liberté de choix pour tous de son mode d'habitation* »...

Or si la politique de l'habitat est une compétence obligatoire des communautés d'agglomération et des communautés urbaines, elle est optionnelle pour les communautés de communes. Instaurée par la loi du 6 février 1992, la communauté de communes doit associer des communes au sein d'un "*espace de solidarité*" en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace en milieu rural.

Nous revendiquons

1. Le droit du choix de notre mode de vie et **la reconnaissance de nos habitats comme logements** au même titre que le bâti conventionnel ce qui implique que nous ayons les mêmes droits que tous nos concitoyens. Cette liberté de choix suppose que soient réellement disponibles des logements conventionnels accessibles à toutes les couches de la population.
2. Le droit universel au logement et à la subsistance, **le droit d'usage la terre** dont nous nous estimons copropriétaires à l'instar de tous les êtres vivants de la planète.
3. L'obligation pour toutes les communes d'**affecter une certaine surface à l'habitat éphémère ou mobile**.
4. La possibilité d'**investir des zones non constructibles** sans sensibilité particulière par un aménagement réversible, autonome et respectueux de l'environnement sans artificialisation des sols ni constructions en dur et ce dans le but de recevoir des logements éphémères ou mobiles...
5. L'acceptation du **choix de la simplicité**, la dignité ne devant pas se confondre avec l'obligation de consommer des biens et des services dont le besoin n'est pas ressenti.

Nous demandons

6. La mise en place d'**une commission paritaire "habichoix / pouvoirs publics"** pour fixer les modalités d'application de ces points et tous les autres points litigieux qui pourront apparaître dans ce domaine.
7. La définition d'**un statut d'expérimentation** permettant d'éviter des situations d'illégalité pendant le temps de ce travail.
8. **Le gel ou l'abandon des poursuites judiciaires** envers les personnes ayant opté par choix ou par nécessité pour ces solutions d'habitat et de vie.

Texte collectif, mars 2008.

Halém (HAbitants de Logements Éphémères ou Mobiles)

www.halemfrance.org
halemfrance@halemfrance.org

Ma Cabane (Mouvement Autogéré des Chercheurs(euses) en hABitats Autonomes, Novateurs et Ecologiques)

7 rue de la Basse, 66500 Prades
www.macabane.info
contact@macabane.info